

Les prestations du risque maladie s'élèvent à 255,6 milliards d'euros en 2021, en hausse de 11,5 % par rapport à 2020. Elles représentent 31 % du total des prestations sociales et 10,2 % du PIB, contre 9,9 % en 2020. Cette hausse importante marque une accélération, en raison du renforcement de la campagne de dépistage du Covid-19 et du démarrage de la vaccination, mais aussi du rattrapage enregistré sur les dépenses de soins en ville et les soins hospitaliers, dans un contexte de levée progressive des restrictions sanitaires.

En 2021, les prestations du risque maladie accélèrent

En 2021, les prestations du **risque maladie** progressent de 11,5 % après +5,0 % en 2020, contre +2,2 % en moyenne entre 2013 et 2019, pour s'établir à 255,6 milliards d'euros (*tableau 1*). Après une croissance déjà forte en 2020 du fait du déclenchement de l'épidémie de Covid-19, les prestations du risque maladie accélèrent en 2021 en raison du renforcement de la campagne de dépistage par tests PCR et antigéniques, du démarrage de la campagne de vaccination mais aussi du rebond des dépenses de soins en ville et en établissements de santé.

Les soins de ville et les soins hospitaliers augmentent fortement en 2021

Les **soins pris en charge par l'Assurance maladie et l'État** augmentent de 9,5 % en 2021 et représentent le premier contributeur à la hausse des prestations relevant du risque maladie (*graphique 1*). Cette augmentation s'explique d'abord par un rebond important des prestations de soins délivrés en ville (*graphique 2*) qui sont portés par le redémarrage de l'activité à la suite de la levée des restrictions sanitaires. Les remboursements de médicaments sont en nette augmentation, d'une part, du fait des dépenses liées au Covid-19 en masques et en tests antigéniques en pharmacie et, d'autre part, du

fait de l'arrivée sur le marché de nouveaux traitements coûteux (le traitement pour la mucoviscidose notamment) et d'une hausse de consommation en traitements du cancer, immunosuppresseurs et antidiabétiques. Les dépenses de transports sanitaires contribuent également à la hausse. Ils retrouvent un niveau similaire à celui de 2019, après la baisse de l'activité enregistrée en 2020 à la suite de la déprogrammation de soins. Les autres dépenses sont portées par une augmentation de dépenses en matériel médical, première composante de ce poste, en particulier des dépenses d'audioprothèses soutenues par la réforme du 100 % santé¹.

Les **prestations de soins du secteur public hospitalier** sont également en forte hausse en 2021. Ces prestations de santé non marchande, évaluées en sommant les coûts des facteurs de production (annexe 2), sont poussées à la hausse en 2021 par l'augmentation des rémunérations du personnel soignant (poursuite de la mise en œuvre des mesures du **Ségur de la santé** de 2020). Les prestations de soins en clinique privée augmentent sous l'effet d'une reprise des activités, après une année 2020 marquée par la déprogrammation de soins non urgents dans le contexte de la crise sanitaire.

Les **indemnités journalières** (IJ) versées par les régimes d'assurance publics au titre de la maladie et des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) baissent légèrement en 2021

¹ Le dispositif du 100 % santé a été mis en place progressivement à partir de 2019 dans le but de réduire le renoncement aux soins grâce à la baisse des restes à charge des patients concernant les prothèses dentaires, l'optique et les aides auditives.

Des paniers 100 % santé regroupent des prestations de soins qui sont, à terme, remboursées en totalité par l'Assurance maladie et par les organismes complémentaires.

(-2,8 %, après +22,3 % en 2020), après une année 2020 marquée par de nombreux arrêts maladie causés par le Covid-19¹.

Les prestations médico-sociales augmentent de 17,4 % en 2021. Comme pour le secteur hospitalier, cette accélération résulte des hausses de rémunération des salariés mises en œuvre dans le cadre du Ségur de la santé, en particulier dans les Ehpad.

Les actions de prévention financées par les administrations publiques montent en flèche en 2021. Cette forte hausse est due aux dépenses de tests, ainsi qu'aux nouvelles dépenses de vaccination contre le Covid-19 en 2021.

Enfin, les autres dépenses de santé (remboursements de soins de plusieurs caisses [Camieg, Oniam, etc.]) ainsi que les prestations prises en charge par la complémentaire santé solidaire (CSS)² progressent fortement.

La part du financement privé rebondit en 2021

Les **prestations fournies par les mutuelles et instituts de prévoyance**, qui avaient fortement diminué en 2020 du fait de la crise du Covid-19, rebondissent en 2021 principalement sous l'effet du redémarrage des soins de ville, mais aussi du fait de la mise en œuvre de la réforme du 100 % santé. Le taux de prise en charge des organismes complémentaires sur les prothèses dentaires, l'optique et les aides auditives ont particulièrement augmenté en 2021. Les prestations connexes à la santé³ progressent également, bénéficiant d'une reprise d'activité après une année 2020 marquée par la crise sanitaire.

Ainsi, le poids des régimes privés dans le financement des prestations de santé est en léger rebond : il est de 11,3 % en 2021 contre 11,1 % en 2020, mais reste toujours en deçà de son niveau de 2019 (12,6 %). ■

¹ Le montant des IJ de 2020 a été révisé à la baisse de 0,3 milliard d'euros par rapport à l'édition 2021 de ce Panorama. Cette révision est en partie liée au reclassement d'une partie des IJ dérogatoires versées en 2020 au début de la crise sanitaire vers le risque famille lorsque les IJ visaient le maintien de salaire pour les parents en garde d'enfant. À l'inverse, les indemnités de chômage partiel versées aux personnes vulnérables ont été comptabilisées au sein des IJ du risque maladie (voir l'encadré de la fiche 11 portant sur le risque emploi et l'annexe 3 sur les révisions).

² En application de la loi de financement pour 2021, les dépenses du fonds CSS sont à présent intégrées à celle de la CNAM et ne sont plus financées par l'État.

³ Les prestations connexes à la santé regroupent les prestations de médecine alternative (ostéopathe, psychologue...), de préventions (patch anti-tabac, vaccinations internationales), des prestations de confort à l'hôpital ou en cures thermales et les prestations accessoires à la santé (prime de naissance, garde d'enfant, aide-ménagère, décès...).

Tableau 1 Les prestations du risque maladie entre 2019 et 2021

Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structure en %

		Niveaux			Évolutions		Structure
		2019	2020	2021	20/19	21/20	2021
Public	Administrations publiques	190,7	203,8	226,8	6,8	11,3	88,7
	Soins de santé maladie pris en charge par l'Assurance maladie et l'État (hors CSS)	165,4	173,3	189,7	4,8	9,5	74,2
	Indemnités journalières ¹	12,2	14,9	14,5	22,3	-2,8	5,7
	Prestations médico-sociales (personnes âgées)	10,1	12,1	14,2	20,1	17,4	5,6
	dont EHPA et Ehpad	8,4	10,3	12,4	22,7	19,8	4,8
	dont services de soins infirmiers à domicile	1,6	1,7	1,8	6,8	5,8	0,7
	Actions de prévention	0,3	0,3	4,4	-5,0	NS	1,7
	Autres dépenses de santé ²	2,7	3,2	3,9	15,6	22,2	1,5
Privé	Mutuelles et institutions de prévoyance	22,9	21,0	23,8	-8,2	13,2	9,3
	Remboursements des mutuelles et institutions de prévoyance	20,6	18,4	21,1	-10,4	14,2	8,2
	Maintien de salaire / complément d'indemnités journalières	2,4	2,6	2,8	10,1	5,9	1,1
	Prestations extra-légales d'employeurs	4,5	4,4	5,0	-3,5	14,3	2,0
Total du risque maladie		218,2	229,2	255,6	5,0	11,5	100

NS : non significatif.

1. Y compris congés maladie de longue durée des agents de l'État, IJ versées au titre des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) et les prestations de maintien de salaire pour les personnes vulnérables arrêtées durant le Covid-19 versées via le chômage partiel ou les IJ dérogatoires.

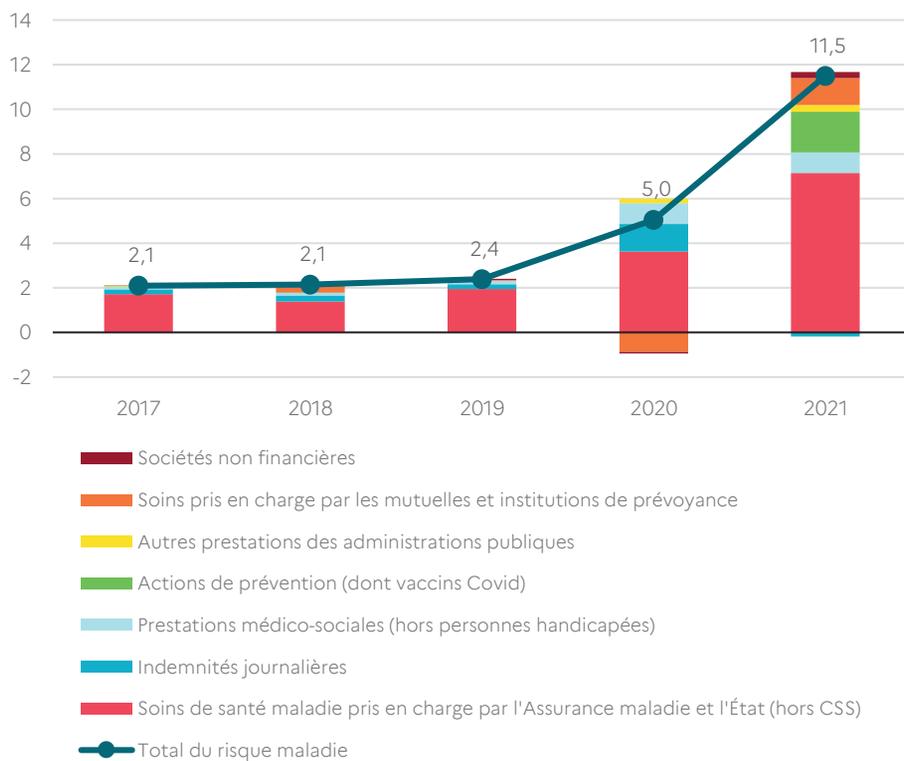
2. Remboursement de soins par diverses caisses (Camieg, Oniam, etc.), par la complémentaire santé solidaire (CSS), etc.

Lecture > En 2021, les prestations du risque maladie progressent de 11,5 % pour s'élever à 255,6 milliards d'euros. Les soins de santé maladie pris en charge par l'Assurance maladie et l'État représentent 189,7 milliards d'euros, soit 74,2 % du total.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque maladie et contributions de ses différentes composantes

Évolution en %, contributions en points de pourcentage

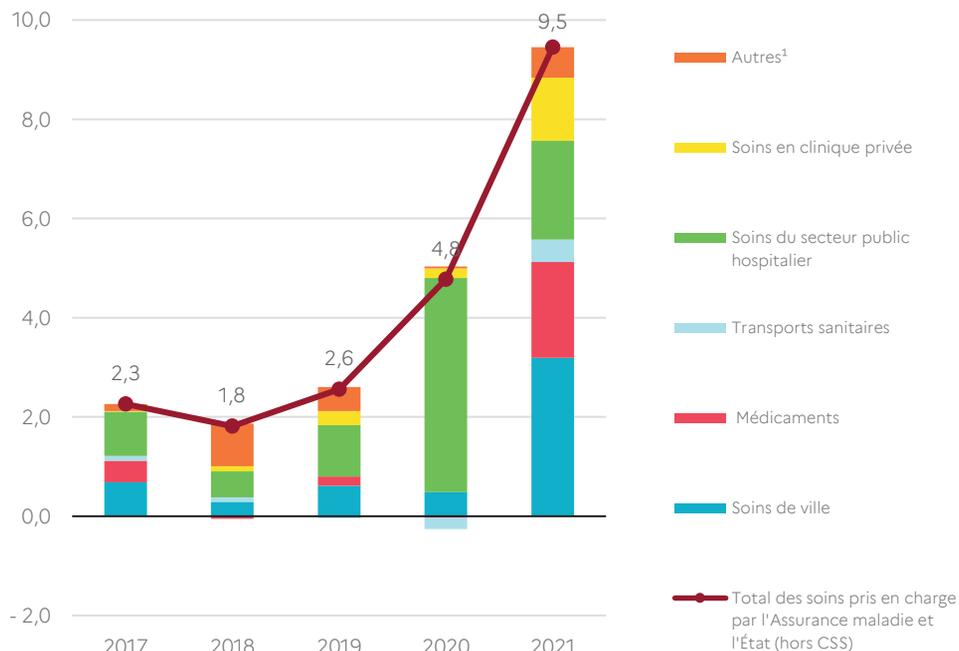


Lecture > En 2021, les dépenses du risque maladie augmentent de 11,5 %. Les dépenses de soins prises en charge par l'Assurance maladie et l'État contribuent à hauteur de 7,1 points de pourcentage à cette hausse.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Évolution des dépenses prises en charge par l'Assurance maladie et l'État (hors CSS) et contributions de ses différentes composantes

Évolution en %, contributions en points de pourcentage



1. Notamment autres soins de ville (matériel, contrats divers, etc.), prestations de soins en unités de soins de longue durée, hôpitaux militaires, etc.

Lecture > En 2021, les soins de santé pris en charge par l'Assurance maladie et l'État augmentent de 9,5 %. Les soins du secteur public hospitalier contribuent pour 2,0 points à cette hausse.

Source > DREES, CPS.

Pour en savoir plus

- > **Arnaud, F., et al. (dir.)** (2022). *Les dépenses de santé en 2021 – Résultats des comptes de la santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé
- > **Direction de la Sécurité sociale et DREES** (2021, décembre). *Rapport annuel de la complémentaire santé solidaire, édition 2021*.
- > **De Williencourt, C.** (2022, février). *La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé, Rapport 2021*. DREES.